



Chili

Population ⁱ	16 803 952
Répartition par âge	
- 0-14 ans (%)	23,2
- 15-64 ans (%)	68,1
- 65 ans et plus (%)	8,8
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes) pour les deux sexes ⁱⁱ	7
Espérance de vie à la naissance (années) pour les femmes	81,7
Espérance de vie à la naissance (années) pour les hommes	75,6
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) ⁱⁱⁱ	16
PIB par habitant	
- En dollars E.-U. ¹ courants ^{iv}	10 084
- PPA (en dollars internationaux courants) ^v	14 436
- Monnaie locale constante	3 848 916
Taux de chômage ^{vi}	8,6
Rang pour l'indice de développement humain (IDH) ^{vii}	44
Indicateurs de pauvreté IDH - rang pour l'indicateur de la pauvreté humaine	10

¹ Sauf indication contraire, le dollar s'entend du dollar des Etats-Unis.

Red Protege, système de protection sociale, 2006-2010

Clarisa Hardy

7
Chili

Résumé

Le système de protection sociale, *Red Protege*, inclut des composantes intersectorielles (principalement l'éducation, la santé, le logement et la sécurité sociale) et s'articule autour de trois parties principales ou sous-systèmes :

- le système de protection sociale contre la pauvreté et la vulnérabilité (*Chile Solidario*) ;
- le système complet de protection sociale pour l'enfance (*Chili Crece Contigo*) ;
- le système de protection sociale au travail.

Elaboré entre 2006 et 2010, le système de protection sociale :

- aide et oriente les personnes tout au long de leur vie ;
- considère la famille, dans toute sa diversité, comme bénéficiaire et non seulement comme contributeur de la protection sociale ;
- combine les transferts monétaires directs (actions distributives immédiates) avec les initiatives de promotion et de développement destinées à créer et à égaliser les opportunités ;
- garantit les droits sur la base du cadre juridique qui régit la protection sociale.

A propos de l'auteur

Clarisa Hardy, directrice exécutive de la *Fundación Dialoga* et ancien ministre de la Planification (2006-2008) sous la présidence de Michelle Bachelet.

INTRODUCTION

Au Chili, la transition d'une logique fondée sur la satisfaction des besoins de base à une logique fondée sur des droits garantis représente le changement d'orientation le plus important impulsé dans le domaine des politiques sociales au cours de ces vingt dernières années (c'est-à-dire à partir de 1990, au retour de la démocratie après le coup d'Etat de 1973).

Bien que les premiers gouvernements démocratiques, membres de la concertation des partis pour la démocratie (*Concertación de Partidos por la Democracia*), aient consenti des efforts pour faire avancer le développement social, la plupart des mesures publiques prises avaient pour objectif de faire face à l'ampleur de la pauvreté, héritage de la dictature. Ce n'est qu'à partir de la fin des années 1990 – témoins d'immenses progrès réalisés par deux gouvernements successifs pour éradiquer la pauvreté – que la mise en place d'un nouveau modèle politique fondé sur des droits sociaux garantis a été envisagée.

Les premières initiatives ont vu le jour sous la présidence de Ricardo Lagos (2000-2006). Parmi ces initiatives, un nouveau programme pour lutter contre la pauvreté, *Chile Solidario*, qui a pour objectif de fournir des prestations minimales garanties aux familles les plus pauvres du pays. Par la suite, la réforme de la santé qui, avec son plan d'accès universel contenant des garanties explicites (Plan de Acceso Universal con Garantías Explícitas, AUGE) établit des garanties explicites pour un ensemble de pathologies. Enfin, une assurance chômage pour les travailleurs de l'économie formelle est mise en place.

Par la suite, le gouvernement de Michelle Bachelet (2006-2010)² a repris ces orientations. Il avait pour objectif de : garantir les droits sociaux à la population (en incluant toutes les politiques sociales tout au long de la vie pour les familles, étendre ces dernières aux secteurs les plus pauvres, et les institutionnaliser sous la forme d'un système de protection sociale, intitulé *Red Protege*, afin de faciliter sa diffusion au sein de la population.

La présente étude de cas vise à donner une image globale du système de protection sociale *Red Protege*. Dans une première partie, elle traite des événements qui ont concouru à la création de ce système, c'est-à-dire le contexte économique et les politiques sociales qui le précèdent (entre 1990 et 2006). Cette partie est suivie d'une analyse des fondations, concrètes et conceptuelles, qui soutiennent le système. La troisième partie présente les caractéristiques et les composantes du système de protection sociale, ainsi que les outils qui ont aidé à le mettre en œuvre. Enfin, la

² Au cours du gouvernement Lagos, une réforme a réduit le mandat présidentiel de six à quatre ans. Cette réforme est entrée en vigueur à l'arrivée au pouvoir du gouvernement suivant.

quatrième partie dresse la liste des mécanismes juridiques et financiers qui permettent au *Red Protege* d'être considéré, non pas comme un programme gouvernemental, mais plutôt comme une politique publique, afin qu'il ne soit pas remis en question après chaque changement de gouvernement.

CONTEXTE HISTORIQUE (1990-2006)

En matière de réalisations sociales, les gouvernements démocratiques se sont engagés à : éradiquer la pauvreté, assurer une transition de la dictature vers la démocratie et accroître la légitimité de la coalition gouvernementale de centre-gauche à gérer de manière responsable l'économie. Cet ensemble de priorités – établir la démocratie, gouverner de façon responsable l'économie du pays et mieux intégrer les plus pauvres à la société chilienne – a permis à l'alliance de centre-gauche de rester à la tête du gouvernement pendant vingt ans. En effet, quatre gouvernements différents se sont succédés et ont garanti une progressivité et une continuité institutionnelles, permettant de réduire considérablement la pauvreté et d'offrir un accès universel aux prestations sociales à tous les chiliens.

Entre 1990 et 2006, année de prise de fonction du gouvernement Bachelet et de mise en œuvre du système de protection sociale, le taux de croissance de l'économie se situait autour de 5 pour cent (même en tenant compte de la période de récession économique chilienne due à la crise asiatique), le revenu par habitant a été multiplié par trois, passant de 3 000 dollars à 10 000 dollars environ³, la pauvreté a baissé de 38,7 pour cent à 13,7 pour cent et l'extrême pauvreté de 13 pour cent à 3,1 pour cent. Par rapport aux autres pays d'Amérique latine, le Chili est passé de la cinquième place en termes de pauvreté en 1990, au pays avec le moins de pauvreté en 2006^{viii}.

Au cours de la même période, de nombreux progrès ont été faits en matière d'accès universel aux prestations sociales, dont : la scolarisation primaire universelle, la réduction du taux d'abandon dans l'enseignement secondaire (ce taux est maintenant inférieur à 15 pour cent), la diminution notable de la mortalité maternelle (de 65 pour mille en 1990 à 16 pour mille en 2006) et de la mortalité infantile (de 18 pour mille en 1990 à 8 pour mille en 2006), la disparition de la malnutrition (qui est passée, en moins de quinze ans, de 5 pour cent à 0,5 pour cent chez les enfants) et l'augmentation de l'espérance de vie (avec une longévité similaire aux pays les plus développés)^{ix}. Ces indicateurs sont parmi les plus pertinents et les plus utiles pour expliquer la

³ A la fin du mandat de Michelle Bachelet (en mars 2010), le revenu par habitant était d'environ 15 000 \$. Cela a permis au Chili d'intégrer le groupe de pays d'Amérique Latine à revenus moyens. Il est important de garder ce chiffre à l'esprit pour comprendre l'étendue du système de protection sociale du Chili et pour en tirer des leçons au niveau des pays avec les mêmes réalités socio-économiques. *Source*: ministère des Finances, gouvernement du Chili.

position obtenue par le Chili dans le classement de l'indice de développement humain. En effet, le Chili se situe parmi les pays les mieux classés et obtient, avec l'Argentine et l'Uruguay, les meilleurs résultats sociaux en Amérique latine^x.

Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement de Ricardo Lagos en 2000, la réduction de la pauvreté et les progrès réalisés concernant les indicateurs d'intégration sociale correspondent à des choix de politiques sociales. Sur la base de la règle relative à l'équilibre structurel, ces choix ont garanti une intensification des dépenses sociales, et ainsi permis de contrebalancer les effets des crises économiques et d'empêcher ces dernières d'avoir un effet négatif sur les dépenses et les investissements sociaux. Le Chili a donc pu surmonter les crises économiques en augmentant sans cesse les dépenses sociales, qui représentent actuellement deux tiers des dépenses publiques totales.

Ces résultats remarquables en matière d'intégration sociale ont permis à de nombreux groupes de la population de briser le cercle vicieux de la pauvreté dans lequel ils se trouvaient et d'améliorer leur intégration sociale. Néanmoins, les inégalités de distribution restent inchangées⁴ et les discriminations liées aux droits des citoyens perdurent (pour des raisons socio-économiques, ethniques et territoriales ou à cause des différences hommes-femmes et entre les âges)^{xi}. Cette réalité met en évidence le problème des risques sociaux et du manque de défense des droits sociaux qui touche des milliers de ménages sans protection sociale, même lorsqu'ils ne sont pas pauvres ou pour une autre raison extérieure à leur pauvreté.

Ce scénario où se mêlent progrès économique, responsabilité fiscale et politique anticyclique, ainsi que baisse de l'ampleur de la pauvreté et universalisation progressive de l'accès aux prestations sociales, mais également des inégalités, a entraîné un virage des politiques sociales à partir de l'an 2000, lequel a été renforcé au cours du gouvernement Bachelet grâce à la mise en place d'une approche fondée sur les droits garantis pour un ensemble vaste de politiques sociales.

FONDEMENTS CONCEPTUELS ET EMPIRIQUES

Deux éléments sont à l'origine du virage amorcé dans les politiques sociales où les personnes ne sont plus considérées comme des « individus ayant des besoins » mais comme des « individus ayant des droits » : d'une part, la population est de plus en plus informée, elle est aussi plus

⁴ Entre 1990 et 2006, le coefficient de Gini a légèrement diminué de 0,57 à 0,54. Ministère de la Planification et de la Coopération (MIDEPLAN), « Serie 2: Distribución del Ingreso e Impacto Distributivo del Gasto », Enquête de caractérisation socio-économique (Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional, CASEN) 2006.

consciente de ses droits et plus exigeante en ce qui concerne leur application ; et d'autre part, le changement socio-économique rapide a été ressenti par la population chilienne dans un court délai.

En ce qui concerne le premier élément, au fur et à mesure qu'est opérée la transition vers la démocratie et que sont établis les droits politiques et civils, la population est de moins en moins dépendante et subordonnée. Elle connaît ses droits et exige qu'ils soient respectés. A partir de la fin des années 90, après dix ans de gouvernements démocratiques, la mobilisation sociale s'est accrue, notamment au sein des secteurs négligés et parmi les travailleurs qui, craignant le retour d'un régime autoritaire, n'avaient jusqu'alors pas affirmé leurs exigences.

Cette nouvelle réalité politique s'inscrit dans une période où de nombreux bouleversements socio-économiques ont lieu : toutes les données empiriques tendent à montrer qu'il ne s'agit pas seulement d'un processus accéléré de réduction de la pauvreté mais de la transformation de la pauvreté traditionnelle en pauvreté moderne (augmentation du taux de scolarisation, accès à de meilleures conditions de logement et à des services sociaux de base, etc.)⁵. Par ailleurs, le nombre de personnes qui se situent au-dessus du seuil de pauvreté, mais qui ont des niveaux de revenu bas et des emplois précaires^{xii}, s'est accru, entraînant un accès de masse à des prestations dont la qualité diffère⁶. Ces nouvelles inégalités sont à l'origine de frustrations et d'un sentiment d'insécurité, ainsi que de grandes attentes relatives à la mobilité sociale.

Comme le montrent des études longitudinales réalisées au sein des mêmes familles nucléaires depuis dix ans^{xiii}, la rotation de la pauvreté constitue, d'une part, un indicateur de taille supplémentaire de ces changements et, d'autre part, une manifestation des phénomènes d'inégalités. En effet, selon ces études, environ un tiers des familles qui sont sorties de la pauvreté ont de nouveau traversé un épisode de pauvreté à un moment de leur cycle de vie. De plus, les familles qui ne sont pas pauvres ont dû, elles aussi, faire face à des problèmes de pauvreté. Les politiques de réduction de la pauvreté sont efficaces, néanmoins, elles ne réduisent pas les risques de tomber dans la pauvreté. Par ailleurs, en raison de la répartition inégale des vulnérabilités au sein d'une société qui présente de grandes lacunes socio-économiques (70 pour cent des ménages

⁵ La modernisation généralisée des tendances de consommation montrent cette évolution, qui peut être observée en comparant les deux derniers recensements de la population (Institut national de statistiques, 1992 et 2002, Chili) ainsi que les changements, notamment en termes d'accès de masse aux prestations et services sociaux, au logement et aux infrastructures sociales de base, aux téléphones et à internet (ministère de la Planification et de la Coopération, CASEN de 1990 à 2006).

⁶ Selon plusieurs sondages d'opinion qui reflètent les perceptions de l'opinion publique et qui sont confirmés par les lacunes en termes de performances scolaires entre, d'une part, les élèves du public et ceux des écoles privées subventionnées et, d'autre part, les élèves des écoles privées dont les parents paient entièrement leur scolarité. *Source*: Système d'évaluation de la qualité de l'éducation (Sistema de Medición de Calidad de la Educación, SIMCE), ministère de l'Éducation.

ont des revenus inférieurs au revenu moyen national^{xiv}), les individus ont plus ou moins de risques de tomber dans la pauvreté.

En d'autres termes, persister à prendre des mesures de protection sociale destinées uniquement aux plus pauvres peut entraîner une régression des politiques, compte tenu de l'étendue des secteurs non pauvres vulnérables qui, sans aucune aide contre les risques, doivent faire face aux incertitudes et à l'instabilité du travail ou à de bas niveaux de salaire, voire aux deux⁷.

Les données relatives à l'impact des dépenses sociales, en termes de distribution, sont très intéressantes. En effet, la distribution de l'aide gouvernementale aux groupes les plus pauvres est très nette alors qu'elle est considérablement inférieure dans les groupes qui ne sont pas pauvres mais dont les revenus sont faibles et le degré de vulnérabilité très élevé. Grâce aux subventions gouvernementales pour la scolarité et la santé, ainsi qu'aux transferts en espèces, le décile le plus pauvre de la population voit ses revenus tripler. Pour le décile suivant, l'aide accordée par l'Etat lui permet de doubler ses revenus. Cependant, à partir du troisième décile, les transferts se réduisent considérablement, et leur montant est particulièrement bas entre le quatrième et le septième décile. Les familles appartenant à ces déciles ont donc (comme mentionné auparavant) des revenus inférieurs au revenu moyen, déjà très bas⁸.

Pour résumer, deux tiers des familles chiliennes ont des revenus qui se situent bien en dessous de la moyenne nationale, et un peu moins de la moitié de ces familles bénéficie de transferts suffisants.

Ainsi, à son arrivée au pouvoir, le gouvernement Bachelet devait trouver des solutions non pas pour atténuer la pauvreté, comme cela avait été le cas dix ans plus tôt, mais pour empêcher l'apparition et la reproduction de la pauvreté, d'une part, et pour garantir une protection sociale (le respect des droits sociaux) à toutes les personnes qui en ont besoin et qui, en raison de leur pauvreté ou de leurs vulnérabilités, ont plus de risques de s'appauvrir davantage, d'autre part.

⁷ Les données désagrégées par déciles pour le CASEN 2006, en ce qui concerne l'éducation, le taux national de participation au marché du travail et le taux de participation des femmes, le chômage, le logement, les ménages dirigés par des femmes et la part du revenu national, montrent une haute vulnérabilité pour les deux premiers déciles, mais également l'existence de différents types et degrés de vulnérabilités entre le troisième et le septième décile (ministère de la Planification et de la Coopération, « Serie 2... » et « Resultados de Trabajo... »).

⁸ A titre d'exemple en peso chilien, le revenu moyen du décile le plus pauvre est de CH\$ 63 866. Avec les transferts en espèces, la santé et l'éducation, ce revenu atteint CH\$ 164 595. Le deuxième décile a, quant à lui, un revenu moyen de CH\$ 144 442, qui avec les transferts en espèces équivaut à CH\$ 229 621. Les autres déciles suivent la même tendance, mais le septième décile, dont le revenu moyen est de CH\$ 437 417, ne perçoit en prestations sociales que CH\$30 000, à peine de quoi couvrir les dépenses pour l'éducation – notamment l'éducation supérieure – ou les maladies catastrophiques ou chroniques, etc. (ministère de la Planification et la Coopération, 2006, « Serie 2...».)

Le gouvernement Bachelet a donc mis au point *Red Protege*, système de protection sociale, en se fondant sur une notion de droits des citoyens dans sa totalité (droits politiques et civils, mais aussi économiques, sociaux et culturels) et en prenant en compte la réalité sociale des inégalités qui influe sur la répartition des opportunités et des capacités.

La réalité socio-économique prédominante et la volonté d'une politique sociale destinée à faire face aux vulnérabilités sociales ont conduit le gouvernement Bachelet à reconnaître que la couverture de protection sociale devait être étendue même à ceux qui ne se trouvaient pas en situation de pauvreté. Néanmoins, l'extension de la couverture du système de protection sociale n'a pas été uniforme et a été définie en fonction des cadres budgétaires préalablement déterminés par les autorités en charge de l'économie et des finances. Ainsi, dans son ensemble, elle ne s'est pas fondée sur l'analyse des différents types de risques et de vulnérabilités.

Dans la pratique, *Red protege* était conçu pour combattre, entres autres, la pauvreté avec une prise en charge différente pour chaque bénéficiaire (d'une protection de 20 pour cent des revenus les plus bas à la couverture universelle). L'idée d'offrir à toute la population une couverture uniforme, dont la définition déterminerait les besoins budgétaires, a été abandonnée. Cette question est donc restée sans réponse jusqu'à la fin du gouvernement Bachelet. Par ailleurs, l'extension de la protection sociale à la classe moyenne a été au cœur de la campagne de 2009 (et est au centre des débats politiques actuels).

LE SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE, 2006-2010 : CARACTERISTIQUES, COMPOSANTES ET OUTILS

Les caractéristiques principales du système de protection sociale, élaboré entre 2006 et 2010, peuvent se résumer comme suit :

- **soutenir les personnes tout au long de leur vie.** Pour la première fois, le système de protection sociale met en évidence le besoin d'aider les bénéficiaires de manière continue tout au long de leur vie, de leur naissance à leur décès, sans restreindre l'aide à des périodes déterminées ou à des groupes sélectionnés en fonction de leur âge⁹ ;

⁹ De nombreux modèles relatifs au bien-être social n'ont pas opté pour cette logique et ont privilégié les personnes âgées, avec des régimes ou des prestations de retraites, aux dépens des enfants ou de leur protection, qui est souvent, en partie ou totalement, marginalisée. La responsabilité de la protection de l'enfant incombe donc, partiellement ou entièrement, aux familles (mères). Ce phénomène a pour effet de maintenir les enfants sans protection et, compte tenue de la nature des rapports entre les sexes à la fois dans les foyers et au travail, d'augmenter le poids du rôle de mère qu'occupent les femmes dans la société (non sans effet sur leur capacité à participer au marché du travail).

- **considérer la famille, dans toute sa diversité¹⁰, comme le bénéficiaire et non comme le soutien de la protection sociale.** Toutes les familles se composent de membres dont les âges diffèrent; ces familles nucléaires doivent donc être vues comme des noyaux nécessitant une protection (et leurs membres ne doivent pas être protégés indépendamment des autres). Ce système permet donc la synergie des différentes protections fournies aux membres de la famille, ainsi que la demande d'actions sectorielles qu'implique une telle approche. En outre, parce qu'il ne définit pas de critères précis quant aux familles à protéger et qu'il couvre tous les types de familles existantes (elles peuvent définir de manière libre et privée leurs membres), le système n'exclut pas les familles non-traditionnelles. Une des caractéristiques les plus importantes de ce système est qu'il considère que la famille dans son ensemble a besoin d'une protection et que ce n'est pas à elle d'assumer le coût de cette protection pour tous ses membres. Cette caractéristique est illustrée par les mesures adoptées dès 2006 et destinées aux enfants en bas âge, de la crèche jusqu'à la maternelle, afin de permettre à leur mère d'étudier ou de travailler sans compromettre le développement cognitif et émotionnel de l'enfant ;
- **combiner les transferts monétaires directs (actions distributives immédiates) avec des initiatives de promotion et de développement, afin de créer et d'égaliser les opportunités (investissement social avec effet distributif sur le moyen terme).** Il s'agit de l'aspect central de la nouvelle orientation donnée à la protection sociale, qui définit ouvertement l'option de redistribution immédiate grâce aux transferts d'argent et aux allocations familiales. Cette option est associée à des mesures visant à distribuer équitablement les opportunités, en tant que stratégie menée sur le moyen terme grâce à des investissements, principalement mais pas exclusivement, dans l'éducation et la santé. L'articulation de ces deux composantes et leur détermination mutuelle permettent aux transferts monétaires de s'intégrer aux politiques d'opportunité (sans les remplacer) ;
- **garantir les droits sur la base du cadre juridique qui régit la protection sociale, en spécifiant les lois qui garantissent les droits et leur étendue.** Les lois et les règlements du cadre juridique de la protection sociale font clairement mention, entre autres, de la couverture maladie grâce au plan d'accès universel avec garanties explicites (Plan de Acceso Universal con Garantías Explícitas, AUGE), du nombre d'années de scolarisation garanties, de la couverture des allocations familiales, des pensions de solidarité de base, de la protection de la maternité et des soins aux enfants. Par conséquent, ces composantes

¹⁰ Les changements effectués depuis 2006 dans les programmes et les transferts en espèces ont permis l'extension des prestations à différents types de familles, ne se limitant pas aux couples mariés, qui ne représentent en réalité que la moitié des familles chiliennes.

modifient, au fur et à mesure, les dispositions précédentes relatives au type de droits à prendre en charge et à leur étendue.

Le système de protection sociale se décompose en trois éléments centraux :

- **le système de protection sociale contre la pauvreté et la vulnérabilité, *Chile Soledario***, qui était en 2003, initialement destiné aux familles vivant dans une extrême pauvreté. Une fois que le système a prouvé son efficacité dans la lutte contre la pauvreté, il a inclus d'autres groupes de la population, notamment les pauvres non-indigents et les groupes souffrant de vulnérabilités spécifiques, telles les personnes âgées ou sans domicile et les familles comptant un membre handicapé. Les mesures prises pour garantir les droits des familles bénéficiaires de *Chile Soledario* s'appliquent dans divers domaines tels que la scolarisation des enfants jusqu'à l'âge adulte, les soins de santé pour tous les membres de la famille, ainsi que les programmes d'employabilité et de génération de revenus pour les chefs de famille. L'une des caractéristiques les plus innovantes de ce système réside dans le soutien psychologique personnalisé que reçoit chaque famille. En effet, des psychologues s'efforcent de renforcer la dynamique familiale afin de restaurer ou de renforcer la coexistence familiale, dans le but d'encourager l'intégration sociale de ses membres et l'exercice de leurs droits. La plus grande réussite de *Chile Soledario* est d'être parvenu à offrir des services publics aux plus pauvres et aux plus vulnérables, en d'autres termes, à ceux qui, bien qu'ils soient en droit de bénéficier de ces services, n'étaient pas en mesure d'y accéder de manière effective, soit par manque d'informations ou d'initiatives (propres à la résignation acquise face à la pauvreté), soit en raison de l'inefficacité du système public. En outre, grâce à une gestion et à des activités menées de manière décentralisée, le système a généré une coordination sectorielle.
- **le système complet de protection sociale pour l'enfance, *Chile Crece Contigo***, destiné aux enfants de leur naissance jusqu'à leur entrée dans le système scolaire. *Chile Crece Contigo* ne prend pas en compte uniquement les droits des enfants entre 0 et 4 ans, il inclut également la protection de la maternité et favorise le travail socialement protégé pour les femmes. Parmi les droits garantis, il existe des allocations spécialement destinées aux femmes enceintes (durant toute la grossesse) et aux enfants (de leur naissance à leurs 18 ans) qui sont fournies à 40 pour cent des ménages les plus vulnérables. De plus, des jardins d'enfants et des crèches accueillent les enfants gratuitement selon des horaires adaptés, afin de permettre aux mères de famille de travailler, d'étudier, voire de rechercher un emploi. Cette mesure s'adresse aujourd'hui à 40 pour cent des ménages les plus vulnérables mais devrait s'étendre à 60 pour cent d'ici 2010. *Chile Crece Contigo* a deux autres objectifs qui consistent à humaniser l'accouchement grâce au système de santé public, ainsi qu'à appuyer le développement psychologique des enfants dans

les premières années de leur vie. 40 pour cent des ménages les plus vulnérables comptant un enfant handicapé pourront bénéficier du fonds de développement des enfants handicapés, mais aussi d'allocations pour le logement, d'une assistance juridique, ainsi que de formations professionnelles pour les parents. Comme pour le système *Chile Soledario*, la gestion décentralisée de *Chili Crece Contigo* permet la synergie des services sectoriels présents dans toutes les communautés, avec pour point d'entrée la première visite de contrôle de la grossesse. Il est important de garder à l'esprit que 80 pour cent des mères sont prises en charge par le système de santé public.

- **le système de protection sociale au travail**, conçu pour promouvoir le travail décent des travailleurs et des travailleuses. Ce système est à l'origine des réglementations relatives à la sous-traitance, de la mise en place de sanctions en matière de pratiques antisyndicales, et de la création de tribunaux du travail et d'un Conseil du travail (d'autres initiatives restent en suspens, notamment celles relatives aux négociations collectives). Le système permet également l'amélioration de l'assurance-chômage. Dans le but de protéger les personnes âgées lorsqu'elles arrêtent de travailler, la réforme du système de retraite prévoit le renforcement des piliers de solidarité non contributifs. Ainsi, toutes les personnes âgées n'ayant pas épargné pour leur retraite sont protégées par le système qui leur verse des allocations de solidarité de base. Ces dernières couvriront 40 pour cent des ménages à faibles revenus dans un premier temps et 60 pour cent dans un second temps (à compter de 2010). Cette réforme relative au pilier de solidarité comprend également des contributions de l'Etat pour les pensions modestes, des cotisations à la sécurité sociale pour les jeunes, ainsi qu'une prime destinées aux femmes pour chaque enfant vivant. De cette manière, les femmes peuvent augmenter le montant de leurs allocations pour deux raisons : soit parce que ce sont des travailleuses affiliées, soit parce qu'elles reçoivent une allocation de solidarité de base.

Ces trois axes s'articulent autour de composantes intersectorielles, telles que la santé, la scolarité et le logement. La santé a un rôle central tout au long de la vie, c'est pourquoi les mesures suivantes sont mises en place : soutien bio-psycho-social pendant la grossesse et l'année suivant l'accouchement ; renforcement des prestations sanitaires destinées aux familles, notamment pendant la grossesse et la croissance de l'enfant ; santé reproductive et prévention des grossesses chez les adolescentes ; médecine et sécurité du travail ; soins spécifiques et gratuits destinés aux personnes âgées alitées.

Le tableau suivant dresse la liste des principales prestations offertes à la population tout au long de la vie, de l'enfance à la vieillesse, en passant par la jeunesse et l'âge adulte. Il montre l'ampleur avec laquelle le système de protection sociale, *Red Protege*, protège la population chilienne.

Composantes du système de protection sociale *Red Protege*, tout au long de la vie

Période de la vie	Prestations
Petite enfance (de la grossesse jusqu'à l'entrée à l'école)	<p>Chile Crece Contigo</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutien pendant la grossesse et la première année de l'enfant ; • soutien bio-psycho-social pendant la première année de l'enfant ; • extension des soins aux nouveaux nés adoptés ; • jardins d'enfants et crèches gratuites (de 0 à 3 ans) pour 60 pour cent des ménages dont les revenus sont les plus bas ; • allocations familiales automatiques pour 40 pour cent des ménages dont les revenus sont les plus bas.
Enfance et jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Maternelles gratuites (de 4 à 5 ans) ; • écoles primaires et secondaires obligatoires ; • extension du système éducatif ; • diversification du soutien apporté aux élèves (nourriture, matériel et transports scolaires) ; • Extension des bourses versées aux élèves de l'enseignement supérieur (instituts techniques et universités) et du troisième cycle ; • allocations pour le logement versées aux jeunes ; • subventions pour embaucher les jeunes travailleurs.
Âge adulte	<ul style="list-style-type: none"> • Egalité des salaires entre les hommes et les femmes ; • Programme anti-discrimination et Code de bonnes pratiques de travail dans le secteur public ; • Prestations fournies aux mères pour chaque enfant vivant ; • Formation professionnelle ; • Allocation pour le logement pour 40 pour cent des ménages dont les revenus sont les plus bas.
Vieillesse	<ul style="list-style-type: none"> • Allocation de solidarité de base pour 60 pour cent des ménages et des personnes handicapées dont les revenus sont les plus bas ; • Cotisation de solidarité pour les ménages à plus faible revenu ; • Primes pour les individus qui ont à leur charge des personnes alitées.

Pour sa mise en œuvre, le système *Red Protege* nécessite des moyens d'identification des facteurs de pauvreté et de vulnérabilité. Cette identification permettra d'orienter les prestations en fonction des problèmes rencontrés par les ménages et les personnes, et en fonction des caractéristiques des régions dans lesquelles les familles résident (ce sont ces caractéristiques qui limitent ou aggravent les conditions de vie des ménages).

Le gouvernement a donc mis en place des outils capables de déterminer les situations de précarité sociale et territoriale, et d'attribuer les services requis de manière adéquate :

- **formulaire de protection sociale** : il s'agit d'un outil personnalisé d'accès au système de protection sociale qui identifie, sur demande, les familles et les individus bénéficiaires des différents programmes et prestations à l'échelle de la communauté. Plus de 10 millions de Chiliens (soit la moitié de la population totale) ont rempli ce formulaire de protection sociale dans leur municipalité.
- **carte régionale de vulnérabilité** : ces cartes mettent en évidence les unités territoriales où la population ne bénéficie pas ou peu de services, et où les conditions de vie et environnementales se détériorent. Ces unités servent de base pour l'élaboration d'un modèle d'intervention complet et décentralisé de la protection sociale. Par conséquent, ces cartes permettent de donner un ordre de priorité quant à l'investissement social dans les services de base, notamment la connectivité, l'énergie, l'eau et l'assainissement, ainsi que le traitement des eaux usées.
- **enquête de caractérisation socio-économique (CASEN)** : il s'agit d'un instrument essentiel pour identifier, caractériser et mesurer en termes d'amplitude la population pauvre et exposée à des vulnérabilités (ces dernières seront alors couvertes par le système de protection sociale). Néanmoins, le but principal du CASEN est d'évaluer les mesures sociales et l'impact de la répartition des dépenses sociales. A l'heure actuelle, l'enquête est menée tous les trois ans, mais un débat est ouvert pour savoir si elle ne devrait pas être réalisée plus régulièrement, à savoir tous les ans. Outre cet outil, il existe également un processus d'évaluation a posteriori pour estimer les investissements et les programmes ayant un impact social. Chaque année, ce processus évalue un certain nombre de programmes, et ses résultats servent de base à la discussion sur la loi du budget. En effet, ces derniers permettent de déterminer si un des programmes en question doit être mis en place, poursuivi, ou transformé ; le budget alloué est déterminé en termes de conformité aux recommandations de l'évaluation¹¹ ;
- **système intégré d'informations sociales (SIIS)** : ce système a pour fonction de fournir régulièrement des informations sociales pertinentes et détaillées sur le réseau de prestations sociales dont bénéficient les familles grâce au système de protection sociale *Red Protege*. Ces informations permettent le contrôle du réseau ainsi que son suivi, et implique, par conséquent, que le secteur public soit capable de réagir immédiatement aux besoins spécifiques de protection sociale des familles. Ce système, dont la mise en place n'est pas complète, requiert que toutes les informations provenant des ministères soient numérisées

¹¹ Le ministère des Finances ainsi que le Congrès national ont autorisé cette procédure en 1998, et cette dernière a été utilisée depuis pour évaluer plus de 300 programmes, une ou plusieurs fois.

et que toutes les données administratives soient centralisées. Il s'agit, avec le système intersectoriel de protection sociale, d'une obligation juridique.

CONDITIONS DE FAISABILITE FINANCIERE ET POLITIQUE

Cette étude de cas au Chili montre que la faisabilité d'un système de protection sociale est fondée sur son institutionnalisation, c'est-à-dire qu'elle repose sur des institutions et des normes juridiques garantissant son fonctionnement et ses modalités de gestion.

CONDITIONS POLITIQUES : DELIBERATION DEMOCRATIQUE ET PARTICIPATION

Red Protege n'est pas un programme gouvernemental, mais un système de protection sociale règlementé juridiquement qui fournit diverses prestations, et dont le financement est garanti par la loi. Ainsi, la mise en œuvre de *Red Protege* a été une réussite grâce au système politique chilien, lequel a permis aux initiatives du réseau d'aboutir à des normes, conséquences de délibérations démocratiques de grande ampleur au sein du Congrès national. Ces dernières ont, en fin de compte, permis d'obtenir un engagement identique de la part de l'opposition et du gouvernement en vigueur, assurant l'institutionnalisation et la continuité du système, quel que soit le parti au pouvoir.

Les initiatives mises en place par le dernier gouvernement de la Concertation sous la présidence de Bachelet ont représenté l'une des variations les plus intéressantes de ce processus démocratique. Ces initiatives avaient pour but d'encourager la participation des partis politiques et ont permis notamment que des réformes sociales et leur institutionnalisation soient appliquées au moyen d'un système de protection sociale. Bien que l'opposition les ait vivement critiquées à cette époque, ces initiatives ont été répétées par le nouveau gouvernement composé des forces politiques qui les avaient attaquées. Des instances participatives, également dénommées Commissions consultatives présidentielles¹², ont permis la ratification d'accords transversaux entre les forces politiques

¹² Les Commissions consultatives présidentielles, qui ont vu le jour au cours de premiers mois du mandat Bachelet, avaient pour but de traiter des questions soulevées pendant la campagne présidentielle, parmi lesquelles des réformes essentielles exigeant des accords parlementaires vastes. Afin d'ouvrir la voie aux débats parlementaires et de tenir compte des visions pluralistes des initiatives sur les sujets abordés, ces commissions intégraient des experts multidisciplinaires avec des valeurs et des opinions politiques différentes, ainsi que des acteurs sociaux impliqués dans ces réformes potentielles. En outre, presque toutes les commissions ont organisé des consultations régionales et des audiences avec des organisations de la société civile, augmentant par conséquent la participation des différents acteurs à l'élaboration des propositions de réformes. Dans un délai de six mois, les rapports émanant de ces commissions ont servi de base à l'Etat pour rédiger les lois, qui ont quasiment toutes été soumises au parlement. Les commissions relatives à la protection des enfants, à la réforme des retraites, à la qualité de l'éducation, à la qualité du travail et à l'équité faisaient partie des commissions les plus représentatives du domaine de la protection sociale.

divergentes au sein du parlement. Les commissions se réunissaient pour traiter des réformes relatives à la protection sociale, en portant une attention particulière aux mesures de protection des enfants (ce qui a donné naissance à *Chile Crece Contigo*) et à la réforme des retraites (précurseur de la réforme des retraites actuellement en vigueur). Les commissions relatives à l'enseignement, au travail et à l'équité n'ont pas été aussi efficaces que les autres. En effet, de nombreux désaccords n'ont pu être résolus. Néanmoins, ces commissions sont parvenues à créer des initiatives législatives parmi lesquelles la création d'un ensemble d'institutions responsables de la qualité de l'éducation (Commission relative à l'éducation), et d'une prime pour l'embauche de jeunes travailleurs (Commission sur le travail et l'équité).

Ces mécanismes participatifs ont permis que les acteurs clés discutent de nombreux accords et désaccords, et ce avant la ratification d'une loi au parlement, réduisant considérablement le délai d'attente pour l'approbation de ces lois par le Congrès. En effet, suite aux délibérations des membres des commissions consultatives présidentielles et des audiences publiques, des rapports contenant des propositions ainsi que des positions contradictoires (dans une moindre mesure) ont été publiés. Grâce à ces rapports, qui présentaient l'état du débat politico-technique, le gouvernement a pu rédiger des propositions de loi qui, une fois présentées au Congrès, ont facilité les discussions et les accords entre les parlementaires.

En résumé, grâce à ce procédé, il aura fallu moins d'un an pour que la loi *Chile Crece Contigo* sur la protection des enfants, ainsi que la réforme sur les retraites soient ratifiées et entrent en application au cours du même mandat présidentiel. En comparaison, trois ans de débats parlementaires avaient été nécessaires pour que la réforme du système de santé et le Plan AUGE soient mis en œuvre par la précédente administration.

CONDITIONS FINANCIERES : FAISABILITE FINANCIERE ET DE GESTION

Dans le système politique chilien, seule la branche exécutive du gouvernement peut prendre des initiatives juridiques qui requièrent un financement. Par conséquent, toutes les initiatives et réformes proposées par la branche exécutive du parlement doivent faire l'objet d'une présentation relative à leur financement, ainsi qu'à l'engagement des sources de financement qui rendent possible ces initiatives et réformes. En effet, ces dernières permettent leur durabilité et par conséquent leur maintien en tant que politique publique, en supprimant le risque d'être mises à l'écart par les gouvernements successifs.

Le cadre juridique sur lequel se basent toutes les initiatives de *Red Protege* prévoit la mise à disposition des ressources financières nécessaires à leur mise en œuvre, depuis leur développement jusqu'à leur mise en application.

Les changements juridiques introduits, qui ont conduit à l'approbation d'initiatives fondées sur des droits sociaux garantis, ont généré un phénomène nouveau. Pour la première fois depuis la mise en place des allocations en espèces dans le cadre de *Red Protege* et d'une réglementation relative à la couverture sociale, le ministère des Finances s'est vu dans l'obligation de fournir des ressources à tous les citoyens qui en avaient besoin (et qui remplissaient les conditions pour pouvoir bénéficier des prestations). A l'inverse, dans le passé, des personnes qui remplissaient toutes les conditions pour bénéficier des prestations se retrouvaient sur des listes d'attente et ne touchaient pas d'allocation, puisque la mise à disposition des ressources était déterminée annuellement par les autorités budgétaires avec la Loi du budget.

Suite à la mise en application du système de protection qui garantit des droits au moyen de la loi, de nombreuses obligations se sont ajoutées au budget public. La loi stipule notamment que les dépenses en matière de protection sociale ne peuvent être réduites ou redirigées vers d'autres utilisations.

La politique d'équilibre structurel est un instrument de politique fiscale en accord avec ce système, qui peut être assimilé à une garantie pour l'exécution des obligations financières en termes de dépenses sociales. Tel que cela a été mentionné auparavant, cette politique a aussi permis l'accroissement des dépenses sociales au fil du temps, et ce indépendamment de la conjoncture économique. Bien que le Chili ne fasse pas partie des pays d'Amérique latine ayant les dépenses sociales les plus élevées, ces dernières ont néanmoins augmenté de manière régulière ces dernières années. En outre, les dépenses sociales représentaient la plus grande part des dépenses publiques totales : en 1990, les dépenses sociales par habitant équivalaient à 370 dollars et ces dépenses représentaient 61,2 pour cent des dépenses totales publiques, alors qu'en 2008, les dépenses sociales par habitant ont augmenté à 830 dollars et leur total représentait 68 pour cent des dépenses publiques totales^{xv}. En conséquence, la marge de manœuvre budgétaire a pour but d'assurer la nécessaire mise en place du système de protection sociale.

Il faut cependant noter que les citoyens demandent un élargissement de leurs droits, ainsi que leur extension à d'autres secteurs de la société, ce qui sera indéniablement source de pressions financières. Au-delà des efforts pour cibler les populations les plus pauvres, des pressions émanent de la classe moyenne qui ne bénéficie d'aucune protection, et dont les vulnérabilités ont été beaucoup plus visibles après le tremblement de terre et le tsunami de février 2012 que pendant la crise économique.

Dans ce contexte, un débat relatif à la réforme de la fiscalité est nécessaire et inévitable afin de réexaminer le poids des impôts actuels (qui ne dépassent pas les 18 pour cent du PIB : ce qui

correspond à la moyenne des pays d'Amérique latine où les impôts représentent un moindre fardeau financier par rapport aux pays européens), ainsi que leur composition actuelle^{xvi}.

Il est important de noter que *Red Protege* assignait également des ressources aux niveaux centraux des ministères sectoriels respectifs (étant donné que le Chili est un pays centralisé). Néanmoins, un processus de décentralisation de la gestion vient de débiter, et une partie de ces ressources financières est maintenant distribuée aux municipalités au moyen d'une méthode progressive, mais encore en cours d'élaboration.

En somme, le caractère graduel des processus, la marge de manœuvre budgétaire et sa progressivité, ainsi que son institutionnalisation, assurent à la protection sociale de ne pas être remise en question en cas de changement de gouvernement. Du point de vue des engagements financiers et des programmes, ils garantissent également sa durabilité au moins en ce qui concerne les droits et le niveau de couverture atteint en mars 2010.

CONCLUSIONS

Il est plus judicieux de faire le bilan de la mise en place d'un système de protection sociale au Chili, au moment de l'élection d'un nouveau gouvernement, c'est-à-dire d'un réel bouleversement politique. Ce changement de gouvernement s'est produit en mars 2010 quand, après deux décennies de gouvernement de coalition de centre gauche, le centre-droit a remporté les élections.

En raison de ce virage politique, il est légitime de se demander si l'existence de *Red Protege* est en danger, notamment au vu de l'expérience historique chilienne (1973-1990), qui a minimisé le rôle social de l'Etat, mais également des expériences des autres pays d'Amérique latine où la poursuite des programmes a été compromise suite à l'arrivée d'un nouveau gouvernement au pouvoir.

Toutes les informations concernant le contexte historique du Chili qui se trouvent dans cette étude de cas permettent d'affirmer que le système de protection actuellement en vigueur (qui sans aucun doute peut et devrait être étendu, approfondi et perfectionné) ne court aucun risque. Il peut néanmoins ne connaître aucune évolution dans les niveaux atteints, si la gestion ou les résultats doivent eux-mêmes être améliorés avant que le système ne puisse évoluer. Ce scénario est cependant improbable, étant donné que la protection sociale est consolidée par l'évaluation positive de la population et était l'un des thèmes abordés par les candidats à la présidentielle lors des dernières élections.

Il est alors aussi important de noter que, à la fois au niveau de la société civile qu'au niveau des acteurs politiques, il existe un consensus sur les avantages de la protection sociale. En effet, cette dernière ne consiste pas en des mesures d'urgence et transitoires, mais génère des droits sociaux

acquis de haute lutte. Cela représente une grande force qui soutient la protection sociale en tant que réussite démocratique. Jusqu'à présent, cette réalité s'est confirmée par l'approbation de la loi du budget annuelle, qui attribue de plus en plus de ressources aux programmes du système de protection sociale fondés sur des normes qui institutionnalisent le système de protection actuellement en vigueur. Ce cadre juridique et l'espace fiscal garantissent le fonctionnement du système et son développement par étapes au moins à des niveaux déjà garantis par les lois actuelles. (Comme mentionné précédemment, parmi les composantes les plus importantes de *Red Protege*, les droits en santé garantis par le Plan AUGE, la protection des enfants grâce à *Chile Crece Contigo*, la pension de solidarité de base garantie et la réforme des retraites, ont assuré juridiquement une extension continue de la couverture.)

L'expérience acquise en gestion constitue une autre force. En effet, elle garantit les performances des programmes et des actions sociales. Bien que les mesures politiques puissent faire preuve d'une plus grande efficacité et effectivité, leur excellence et professionnalisme sont déjà reconnus, notamment parce que ces mesures participent à l'élaboration d'une gestion publique intersectorielle plus complète qui marque une rupture avec le sectarisme excessif des mesures sociales traditionnelles.

Au moment de la rédaction de la présente étude de cas, le gouvernement du Chili venait de publier les résultats de l'enquête de caractérisation socio-économique (CASEN). L'enquête a été réalisée auprès de 73 000 familles durant la crise économique de 2009 (pour la première fois depuis 1990, la CASEN était menée en période de récession). Les résultats de cette enquête ont montré une légère augmentation de la pauvreté (d'environ 1,1 point) comparé aux données de l'étude de 2006 réalisée en pleine croissance économique. Selon les analystes les plus reconnus du pays, cette augmentation est due à un phénomène mondial de hausse inégale des prix alimentaires (particulièrement les prix des denrées alimentaires de base qui aident à déterminer le seuil de pauvreté). Depuis la réalisation de cette enquête, ces derniers ont diminué, ce qui s'est traduit par une baisse automatique du seuil de pauvreté quelques mois après.

Paradoxalement, la même enquête réalisée en 2009 montre que, malgré une augmentation du taux de pauvreté, l'accès à l'enseignement a été étendu (l'extension s'est faite à tous les niveaux : de la maternelle à l'enseignement supérieur), l'affiliation aux systèmes de santé s'est universalisée et les services de base se sont étendus. Plus frappant encore, les transferts ont aisément compensé la réduction des revenus dont ont souffert les ménages les plus pauvres en raison de la perte d'emploi due à la crise. En effet, en tenant compte des transferts d'argent en espèces, les revenus totaux de ces ménages étaient même supérieurs à ceux enregistrés lors de la précédente enquête datant de 2006, lorsque le pays était en pleine croissance économique.

Ces résultats montrent l'impact positif qu'a eu *Red Protege* pendant la crise économique et confirment le besoin de mettre en place des socles de protection sociale garantis. D'après les résultats de l'enquête réalisée en 2009, les chiliens ont donc de bonnes raisons pour attribuer aux mesures de protection sociale une telle valeur.

Néanmoins, toujours selon les mêmes données, il semble que ce soit les plus pauvres qui aient le plus souffert des effets de la crise. En effet, ce sont les premiers à perdre leur emploi et, même s'ils parviennent à conserver leur emploi, leurs revenus restent très bas en raison notamment de l'accroissement de l'emploi précaire. Ces données démontrent également que *Red Protege*, qui est à la fois une politique de mitigation des risques (grâce aux transferts en espèces) et une politique de création d'opportunités et de développement des capacités (notamment grâce à l'éducation et à la santé), n'est pas parvenu à coordonner ses activités avec celles des politiques de travail et d'emploi de qualité. Cela semble être la seule question à laquelle le Chili, ainsi que d'autres systèmes de protection sociale, ne sont à l'heure actuelle pas capable d'apporter une réponse. Cette question méritait un approfondissement relatif à la redéfinition des socles de protection sociale.

BIBLIOGRAPHIE

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) (CEPAL)

Panorama Económico Social, Chili, 2006.

Tributación Económico Social, Chili, 2007.

Panorama Económico Social, Chili, 2009.

Ministère de la Planification et de la Coopération (MIDEPLAN)

« *Resultados de Pobreza* », Enquête de caractérisation socio-économique (Encuesta de Caracterización Socioeconómica, CASEN) de 1990 à 2009.

Encuestas Panel, CASEN 1996, 2000 et 2006.

« *Serie 2: Distribución del Ingreso e Impacto Distributivo del Gasto* », CASEN 2006.

« *Resultados de Trabajo e Ingresos* », CASEN 2000, 2003 et 2006.

« *Resultados de Mujeres* », CASEN 2006.

« *Resultados de Pueblos Indígenas* », CASEN 2006.

« *Resultados de Distribución del Ingreso* », CASEN 2009.

PNUD, *Informe de Desarrollo Humano, Chile*, 2004, 2005 et 2006.

Autres sources

Institut national de statistiques (INE), gouvernement du Chili, 1990-2006.

Ministère de la Santé, gouvernement du Chili, 1990-2006.

Ministère de l'éducation, gouvernement du Chili, 1990-2006.

- ⁱ Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde*, 2008
- ⁱⁱ Organisation mondiale de la Santé (OMS), Observatoire mondial de la santé, 2008.
- ⁱⁱⁱ OMS, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Banque mondiale et Observatoire mondial de la santé, 2005.
- ^{iv} Banque mondiale, *World Development Indicators 2008* et *Global Development Finance, 2008*.
- ^v Ibid.
- ^{vi} Institut national de statistiques (Instituto Nacional de Estadísticas, INE), 2010.
- ^{vii} PNUD, *Rapport sur le développement humain*, 2009.
- ^{viii} Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (*Comisión Económica para América Latina, CEPAL*), *Panorama Económico Social*, Chili, 2006.
- ^{ix} Sources : Institut national de statistiques, ministère de la Santé, ministère de l'Éducation et ministère de la Planification et de la Coopération (Ministerio de Planificación y Cooperación, MIDEPLAN). Gouvernement du Chili, 1990-2006.
- ^x PNUD, *Informe de Desarrollo Humano, Chile* (Rapport sur le développement humain au Chili) 2004, 2005 et 2006.
- ^{xi} Ministère de la Planification et de la Coopération, « Resultados de Trabajo e Ingresos », « Resultados de Mujeres », « Resultados de Pueblos Indígenas », CASEN 2006.
- ^{xii} Ministère de la Planification et de la Coopération, « Resultados de Trabajo e Ingresos », CASEN 2000, 2003 et 2006.
- ^{xiii} Les enquêtes CASEN 1996, 2000 et 2006 ont été réalisées auprès du même échantillon de 5 000 familles.
- ^{xiv} Ministère de la Planification et de la Coopération, « Serie 2: Distribución del Ingreso e Impacto Distributivo del Gasto », et « Resultados de Trabajo e Ingresos », CASEN 2006.
- ^{xv} CEPALC (CEPAL), *Panorama Económico Social, Chile*, 2009.
- ^{xvi} CEPALC (CEPAL), *Tributación en América Latina, Chile*, 2009.